

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2024.09.23_02**

Le 23 septembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Pascal DUMONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN

Étaient excusés : Rémi FERRONT a donné pouvoir à Pascal DUMONT, Bernard FUMEY a donné pouvoir à Jean-Pierre MARGUERIE

Étaient absents : Stéphanie MARTIN, André CARRABIN

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Nombre de Conseillers en exercice : 16
Présents : 12
Excusés : 2
Absent : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Rapporteur : François RIEU

Date de convocation : le 17/09/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20240923-2024-09-23-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 02/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION 2 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION SPORTIVE DE GRIGNON.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de subvention exceptionnelle pour l'Union Sportive de Grignon.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune utilise et finance la location du robot de tonte pour assurer un meilleur entretien de la pelouse du stade d'honneur de la commune, le robot étant à la fois plus efficace et moins coûteux que la tonte réalisée jusque là par les agents communaux.

Le club ayant financé l'installation du fil permettant de délimiter la zone à tondre par le robot, il est proposé de prendre en charge cette dépense qui aurait de toute façon été à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose d'accorder ainsi une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 €.

Ouïe cet exposé, le Conseil Municipal, par :

Abstentions	2 (A. BELLANGER et V. MATHE)
Contre	2 (C. BUSALB et V. GARDET)
Pour	10

→ **APPROUVE** la demande de subvention exceptionnelle de l'Union Sportive de Grignon.

→ **FIXE** le montant de subvention exceptionnelle à 1500 €.

→ **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2024.

A GRIGNON, le 23 septembre 2024
Le Maire,
François RIEU

Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

